

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## MAIRIE DE VAUX

### COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL Du 25 Octobre 2012

#### **CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2012**

##### **RAPPORT ANNUEL DU SIEGVO SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2011**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le rapport annuel du SIEGVO

##### **CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET L'ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS**

Cette nouvelle convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014 elle annule et remplace celle signée le 28 février 2012

##### **REMBOURSEMENT DES FRAIS A L'ESTIMATEUR DE GIBIER ROUGE**

Le conseil municipal a décidé d'effectuer le remboursement des frais d'un montant de 461,55 € dus à l'estimateur de gibier rouge Monsieur DANIEL Hervé concernant les dégâts sur les terrains de monsieur MOLOZAY Norbert.

##### **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL**

La commune a par délibération du 3.11.2011 demandé au centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire.

Le CDG de la Moselle a communiqué les résultats et le conseil municipal a accepté les propositions présentées et a autorisé monsieur le Maire à signer la convention.

##### **AVIS SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DE METZ METROPOLE ET DU VAL SAINT PIERRE**

Le conseil municipal se prononce contre à l'unanimité du périmètre défini par la fusion de Metz Métropole et du Val Saint Pierre.

##### **ABROGATION DE LA LOI DE MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la décision du conseil municipal du 14.06.2012 relative à la consultation du public, prise en application de la Loi N° 2012-376 du 20.03.2012 relative à la la majoration des droits a construire

##### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal décide de prendre en compte les modifications suivantes sur le budget 2012

En dépenses d'investissement :

Compte 21312 :	+ 210 000,- €
Compte 2313 :	- 210 000,- €
Compte 2112 :	+ 5 000,- €
Compte 21318 :	+ 5 000,- €
Compte 2031 :	-10 000,- €

**SUBVENTIONS**

- ACADP : 84,60 €
- Association « La Valoise » : 100 €
- Club SANZAL : 100 €
- Tennis Club du Patis : 300 €

**INFORMATIONS DIVERSES**

Le conseil municipal a décidé :

- de ne pas octroyer de subvention à l'association AFM Téléthon, aux Donneurs de sang, à la Ligue contre le Cancer, au Secours Populaire et au FC Metz.
- d'installer un panneau « sortie école » rue du Grand Châté
- de matérialiser le stop à la sortie de la « Route de guerre » et au croisement de la rue du Grand Châté, en peinture blanche
- de répondre au courrier de Monsieur René GUEPRATTE sur les trajets des grumiers « Route de Guerre »
- de demander une participation financière à Madame LUXEMBURGER pour la remise en état de son mur Chemin Derrière les Clos.
- de ne pas installer de distributeur de sacs à déjection de chiens mais de ressensibiliser les administrés.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de la nomination d'un nouveau prêtre pour la communauté de paroisses « Saint Michel de la voie de la Liberté » avec résidence au presbytère de Moulins les Metz.

Avant la réunion de conseil municipal, Monsieur MOLOZAY est venu exposer les problèmes qu'il a rencontrés avec les sangliers et les chasseurs.